



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 JUILLET 2016

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2016-086 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y.ALLARDIN, C.BADREDDINE, J-L.BALLY, A.COLLIN, M. DE JAHAM, A.FAVIER, G.FAVRE, J.FORTE, A.GAL, B. GATTAZ, A.GERVASI, C.LEBLANC, R.MAZZILLI, L.MOGORE, C.MOLLIER-SABET, A.MOREAU, A.MOTTE, J.POLAT, R.REVIL, J.ROBERT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L.TRICOLI, J.VIAL, D.ZAMBON.

Représentés : Y.AIFA, A. BLANCANEUX, N.CHARLETY, M. CHASSON, J.COUTURIER, B.PARIS, B.SARRAT, C.SERVOTTE.

Le secrétaire de séance désigné est Christian LEBLANC.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE : Rapport annuel sur la politique de la Ville

Rapporteur : Chokri Badreddine

EXPOSE : Il est rappelé par l'article L1111- 2 du Code Général des Collectivités territoriales que dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale ayant conclu un contrat de ville défini à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le maire et le président de l'établissement public de coopération intercommunale présentent à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Les données de ce rapport sont présentées par sexe. Ce rapport est débattu au sein du conseil municipal et du conseil communautaire.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale du 6 juin 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- donne un avis favorable au projet de rapport soumis par la Communauté d'Agglomération du Pays voironnais ;

... / ...

- se félicite du classement du projet de restructuration urbaine du quartier Brunetière à Voiron récemment retenu comme projet d'intérêt régional, ciblé en priorité par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Nouveau Programme National pour le Renouvellement Urbain (NPNRU).
- demande à ce que le dispositif administratif de suivi du contrat de ville de Voiron soit allégé.

DECISION : La proposition est ADOPTÉE par 32 voix POUR - 1 ABSTENTION (A. COLIN) AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture, sa
publication
ou notification

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

